

Auvernaux • Ballancourt-sur-Essonne • Baulne • Cerny  
Champcueil • Chevannes • D'Huisson-Longueville • Echarcon  
Fontenay-le-Vicomte • Guigneville-sur-Essonne • Itteville  
La Ferté-Alais • Mennecy • Nainville-les-Roches • Ormoy • Orveau  
• Saint-Vrain • Vayres-sur-Essonne • Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

## infos Environnement

En application de la réglementation en vigueur, les **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** ne sont plus collectés avec les encombrants depuis la mise en application de "l'éco-participation" acquittée par le consommateur lors de l'achat d'un nouvel appareil.

C'est le principe du 1 pour 1 : vous achetez un appareil, le vendeur doit assurer la reprise de votre ancien matériel au moment de l'achat, voire après, sur présentation d'une preuve d'achat.

Vous payez à cet effet une éco-taxe ou éco-participation à votre fournisseur, que vous lui remettiez ou non un vieil appareil.



**Le bon geste  
c'est le bon tri !**

J'appelle le 0 810 00 91 91  
du lundi au vendredi  
de 9h à 13h ou de 14h à 17h30  
coût d'un appel local depuis un poste fixe France Télécom

Néanmoins, nous sommes conscients du fait que chaque famille peut avoir à se défaire d'appareils qu'elle n'envisage pas de remplacer par un neuf. Certaines personnes peuvent également être dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie. C'est la raison pour laquelle nous organisons chaque année cette collecte spécifique et exceptionnelle. Ce dispositif est facile à utiliser :

- Vous téléphonez entre le 5 décembre et le 9 décembre 2016\*,
- Vos Déchets Électriques et Électroniques seront collectés sur la voie publique, devant votre domicile, à la date de rendez-vous convenue avec l'opérateur.

Votre présence n'est pas nécessaire lors de l'enlèvement.

- Le coût du service sera imputé sur votre prochaine facture de Redevance selon le tarif en vigueur (10,82 € pour une maison individuelle, 108,17 € pour un immeuble d'au moins 10 logements).



La Communauté  
de Communes  
du Val d'Essonne  
vous informe

## COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

**\*Un seul numéro à composer du 5 décembre  
au 9 décembre 2016 inclus : 0 810 00 91 91  
pour faire collecter vos appareils électriques, sur rendez-vous.**

# DEEE : jamais dans un bac !



## Les "DEEE" ne doivent pas être mis dans un bac Ordures Ménagères ou Biflux ! Pourquoi ?

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sont tous vos anciens appareils qui fonctionnaient grâce à une prise électrique, des piles ou un accumulateur.

Vos anciens téléviseur, congélateur, lave-linge ou autre réfrigérateur ne sont donc pas des "encombrants" mais bien des déchets spécifiques qui doivent être collectés, traités et éliminés d'une manière particulière.

Mais il existe aussi des "DEEE" de petite taille : fer à repasser, radio portable, téléphone, jouet électrique, sèche-cheveux...

La réglementation européenne interdit de déposer ces vieux appareils dans le bac à ordures ménagères.

**Gros ou petits, les "DEEE" doivent être éliminés de manière adaptée. Ces appareils sont remplis de matériaux divers qui ne sont pas dangereux s'ils sont traités comme il convient. Par contre, s'ils sont incinérés ou enfouis comme des déchets "classiques", les conséquences sont extrêmement néfastes pour l'environnement et la santé humaine.**

## Pensez-y ! Avant de jeter un objet, vous pouvez...



● Le faire réparer, par le service après-vente si l'appareil est encore sous garantie, ou en demandant des devis auprès de réparateurs.



● Le donner à une personne de votre entourage, à une recyclerie qui lui donnera une seconde vie ou à une association caritative.



● Le vendre d'occasion et réduire vos déchets tout en gagnant de l'argent, c'est mûlin !

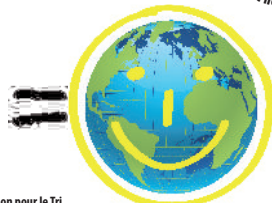


## à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 NOUVELLES Consignes de tri

Ce que vous mettez déjà dans le bac biflux  
Papiers, journaux, bidons, flacons, bouteilles en plastique, cartons, briques alimentaires, emballages et petits emballages en métal.



Une révolution qui va vous simplifier le tri !  
TOUS vos emballages doivent désormais y être déposés\*  
Un bon bac ne se remplit jamais seul



C'est Bon pour le Tri  
C'est Bon pour le Recyclage  
C'est Bon pour la Planète Terre !

\*Le Bac BIFLUX  
c'est le bac de tri sélectif pour les emballages et le papier.



\* hormis les emballages de produits toxiques et dangereux

Consultez les nouvelles consignes de tri sur [www.valdessonne-environnement.com](http://www.valdessonne-environnement.com)

Le Val d'Essonne s'engage pour la planète, et vous ?

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016,  
les consignes de tri ont évolué !

Retrouvez toutes les consignes de recyclage sur  
[www.valdessonne-environnement.com](http://www.valdessonne-environnement.com)

Pour le respect de l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique. Une fois lu, ce document est à jeter dans la poubelle Jaune Papier / Emballages ou les Points d'Apport Volontaire papier.



Directeur de la Publication : Patrick IMBERT  
Conception : CCVE - ES - LM - Photos : fotolia © DR.  
Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales par :  
Sib Imprimerie - RC 616 220 083 Boulogne-sur-Mer - 26 000 exemplaires

Val d'Essonne infos Environnement  
N°13 - novembre 2016